



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 120/20

### Objet

Dénomination de voie en  
Zone d'Activités  
Economiques

### Secrétaire de séance

Mathieu BERTHAUD

### Rapporteur :

Claire BOURGEOIS-  
RÉPUBLIQUE

Conseil Communautaire  
17 décembre 2020  
Dole – 18h30

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70  
Nombre de procurations : 6  
Nombre de votants : 76  
Date de la convocation : 11 décembre 2020  
Date de publication : 25 décembre 2020

### Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand suppléé par E. Grille, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, M. Mbitel, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, H. Prat, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge.

### Délégués absents ayant donné procuration :

I. Delaine à C. Demortier, N. Gomet à L. Jarrot-Mermet, P. Jacquot à M. Hoffmann, O. Lacroix à A. Diebolt, O. Meugin à J.P Fichère, A. Pernoux à J.Y Roy.

### Délégués absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, F. David, J.B Gagnoux, G. Ginet, A. Mathiot, C. Monneret, E. Saget, J. Zasempa.

Dans le cadre de ses attributions prévues à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), aux termes duquel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, il appartient à ce dernier de fixer la dénomination des voies lorsque celles-ci sont communales.

Toutefois, dans l'hypothèse où une voie a été créée dans une zone d'activités par une Communauté d'Agglomération en application du transfert à son profit de la compétence relative à l'aménagement et à l'entretien des zones d'activités, qui relève du groupe « actions de développement intéressant l'ensemble de la communauté » prévu à l'article L.5214-16 du CGCT, l'aménagement et l'entretien de la voirie des zones d'activités font partie intégrante de la politique globale d'aménagement de ces zones. De même, la compétence du Conseil Municipal ne trouve pas à s'exercer pour fixer la dénomination des voiries.

De plus, les voies nouvelles créées par les établissements publics de coopération intercommunale font partie de leur domaine public propre. En conséquence, et au vu d'une réponse ministérielle du 15 mai 2014 (JO Sénat), c'est au Conseil Communautaire qu'il appartient de fixer la dénomination des voies qu'il a créées dans une zone d'activités.

Les travaux d'aménagement de la ZAE de la Combe à Brevans ont été portés par une structure intercommunale et cette zone relève aujourd'hui de la compétence du Grand Dole.

Accusé de réception en préfecture  
039-200010650-20201217-12020-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Un permis de construire a été délivré récemment. Aussi, en accord avec la commune, il est proposé de dénommer la voie existante, afin de pouvoir procéder directement à des adressages définitifs lors des nouvelles implantations.

En l'espèce, pour la voie aménagée sur les parcelles cadastrées ZC n° 185, 186 et 187, il est proposé de retenir la dénomination **Edme MARIOTTE**, l'activité en cours d'implantation sur le site n'étant pas sans rapport avec les travaux conduits par cet illustre physicien et botaniste Dijonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de retenir pour dénomination de la voie nouvelle sur la zone d'activités « La Combe » à Brevans « rue Edme MARIOTTE ».

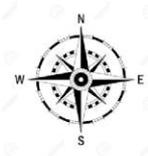
Fait à Dole,  
Le 17 décembre 2020,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Economique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Services Techniques
- Pôle Topographique de gestion cadastrale – Centre des Finances Publiques – Lons-le-Saunier
- Service des Impôts des entreprises – 39000 Lons-le-Saunier
- INSEE Franche-Comté
- Commune de Brevans

**Dénomination de voie en Zone d'Activités  
BREVANS**



Accusé de réception en préfecture  
039-200010650-20201217-12020-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020